

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

SEANCE DU 19 MARS 2024

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLETT.

Absent : Marie-Claude MILITON

Absent excusé : Vanessa LEITE, Cécile TARRADE

Procuration : Vanessa LEITE donne procuration à Richard AUBERT
Cécile TARRADE donne procuration à Nicolas BEAURE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation :

Le 14 mars 2024

Secrétaire de séance :

Olivier BERGER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

Le procès-verbal du 13 février 2024 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.
Voté à l'unanimité.

REGROUPEMENT D'ECOLES : CHOIX DE L'ENTREPRISE – LOT N°3 TRANCHE FERME

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise la moins-disante pour le lot n°3, soit l'entreprise ECB pour un montant HT de 11009.65€.

Voté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE REGIE PRODUCTION D'ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal valide le compte administratif 2023.

Voté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal valide le compte administratif 2023.

Voté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2023

Le conseil municipal valide les comptes de gestion 2023 suivants : *Commune, Photovoltaïque, Régie de Transport*

Voté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Compte-tenu des restes à réaliser en recettes et en dépenses, de la dissolution du budget régie de transport, le conseil municipal décide d'affecter les résultats au budget principal comme suit : report à l'exercice 2024 (R002) : [634 909.44 €](#)

Voté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2023 pour 2024, à savoir :

- [TH](#) : 10.90 %
- [TFPB](#) : 35.38 %
- [TFPNB](#) : 78,40 %

Voté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE REGIE PRODUCTION D'ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES : VOTE DU BUDGET 2024

Le conseil municipal approuve le budget comme suit :

Budget PHOTOVOLTAIQUE

Section d'exploitation :

Dépenses : 5 168.72 €

Recettes : 5 168.72 €

Voté à l'unanimité.

Section d'investissement :

Dépenses : 80 664.72 €

Recettes : 80 664.72 €

BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal approuve le budget comme suit :

Budget COMMUNE

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 154 939.55 €

Recettes : 1 154 939.55 €

Voté à l'unanimité.

Section d'investissement :

Dépenses : 1 975 393.14 €

Recettes : 1 975 393.14 €

Signature secrétaire de séance,

